



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MAI 2023

ETAIENT PRÉSENTS : CORDIER Alain, COSTA Béatrice, , DALMAIS Gilles, DELDON Sébastien, DESPLANCHE Aurélie, ESCRIVA Evelyne, GAGNOLET Pascal, GAUTIER Chantal, GOY Gaëlle, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, , LEMARIE Frédéric, LOREAU Ludovic, MOLINIER Bertrand, OCTRUE Valérie, ZEBBOUDJ Djamila.

ABSENTS : CURIAL Fabienne, LEFEVER Claude, MALLEVAL Yvette, MIDONNET Pascal, PIOLA Fabrice, PRUD'HOMME LACLAU Karine, SIDO Valérie.

POUVOIRS : LEFEVER Claude à LACROIX Monique, MALLEVAL Yvette à ZEBBOUDJ Djamila, MIDONNET Pascal à CORDIER Alain, SIDO Valérie à GAGNOLET Pascal.

- **DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

Il est procédé, conformément aux articles L.2541-6 et L.5211-1 du CGCT, à l'élection d'un (e) secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Pascal GAGNOLET est élu à l'unanimité.

- **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MARS 2023** :

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

M. MOLINIER : Demande de retirer en page 7 la citation qui lui est attribuée.

Mme OCTRUE : Dans les présents, remplacer Le Maire Ludovic par LOREAU Ludovic.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- **DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER**

SITUATION DU BIEN	ADRESSE CADASTRALE DU BIEN	NATURE DU BIEN VENDU	SUPERFICIE DU BIEN (m ²)
5, impasse de l'Eglise	AI 24	MAISON	640
80, route de Bourg en Bresse	AN 77	MAISON	758
28, rue des Pinsons	AT135/AT200	MAISON	800
283, rue Roselière	AI 389	TERRAIN	412
66, impasse de la Bergerie	AN285/AN55/AN289/AN 294	APPARTEMENT et place stationnement	59,05
2, impasse des Myosotis	AI 389	MAISON	108
49, rue de la Gare	AS141/AS138	APPARTEMENT	27,76

Pas de commentaires.

- **APPROBATION DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Le règlement de la Bibliothèque est soumis au vote du conseil municipal. En cas de modification, il faut une nouvelle délibération pour valider celle-ci. Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent seulement changer les horaires de permanence du mercredi :

- Ouverture de 15 H à 17 H à la place de 14 H à 16 H.

De plus sont rappelés les tarifs et la mise en place de la gratuité pour les étudiants, demandeur d'emplois... à partir de cette délibération.

M. le maire soumet ces nouveaux horaires à l'approbation du conseil municipal. L'information sera publiée sur l'application panneau pocket et sur le site de la Mairie.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : Aurélie Desplanches (bénévole de l'association)

- **CREATION D'UN POSTE FONCTIONNEL POUR LES FONCTIONS DE DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

(Modification du tableau des emplois)

Conformément à l'article L 313-1 du CGCT, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Une fois l'emploi créé au tableau des emplois, le maire peut nommer sur ce poste la personne de son choix.

Molinier : Est-ce un 2° poste.

Le Maire : Non c'est le statut du poste qui change.

Lacroix : Ce ne sera plus un poste de secrétaire générale

Le Maire : Ce n'est déjà plus un poste de secrétaire générale car nous avons une directrice générale des services.

Gauthier : C'est un poste qui devient plus instable ?

Le Maire : Oui tout à fait. Ça devient une personne détachée qui peut changer de poste si la municipalité le souhaite.

Pour : 14

Contre : OCTRUE, LACROIX, JULIAT, LEFEVER

Abstention : MOLINIER, GAUTHIER

FINANCES

- **SUBVENTION POUR LE RASED**

La demande de subvention du réseau d'aides spécialisé aux élèves en difficulté est arrivée après le vote du budget. Aussi, M. le maire soumet au conseil municipal la décision d'attribution.

La demande porte sur 30 €/classe des écoles maternelle et élémentaire soit :

30 € x 15 classes = 450 €.

Résultat du vote :

Pour : unanimité

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR CO'DANCE ACADEMY**

La demande de subvention de cette association est également arrivée après la date limite de dépôt. Il s'agit pour cette année d'une demande qui correspond à l'organisation d'un évènement ponctuel : compétition internationale de HIP HOP. Le montant sollicité est de 1 900 €.

Depuis 2 ans l'association n'a pas demandé de subventions. Deux montants sont proposés :

- Prise en charge des dossards pour 990 € ;
- Forfait 1600 €.

Mr JULIAT déclare être choqué par la demande car des professeurs sont à 50€ de l'heure. Il y aurait moyen de réduire les tarifs vis-à-vis des salaires versés par rapport à d'autres associations. Cela soulève un problème car des personnes quittent certaines associations pour Co-Dance dû à ce tarif élevé.

Un tour de table sur les avis de chacun est proposé. Il en ressort deux nouvelles propositions correspondant à des montants forfaitaires 800€ et 1200€

Après validation du tour de table, la proposition soumise au vote est celle à 990€ correspondant à la prise en charge des dossards.

Résultat du vote :

Pour : unanimité

- **REVISION DES TARIFS DU MARCHE ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE HEBDOMADAIRE**

Actuellement le tarif est de 0,60 € le mètre linéaire pour les abonnés, lors de la commission marché qui a eu lieu le 27 mars 2023, il a été proposé de passer ce tarif à 0,85 € le mètre linéaire. Cette même commission a proposé d'augmenter le tarif linéaire pour les forains occasionnels de 1€ à 1,5 €.

De plus, la commission propose une mise en place d'une nouvelle redevance de 20 €/mois pour les primeurs en dédommagement de l'évacuation de leurs emballages cartons.

La chambre de commerce et d'industrie a été consultée pour l'augmentation des tarifs et la mise en place d'une nouvelle taxe pour les primeurs.

Les tarifs seront modifiés au 1^{er} juillet 2023.

Résultat du vote :

Pour : unanimité

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DU PLATEAU SPORTIF**

Un projet d'aménagement du plateau sportif est présenté au travers d'une projection avec la proposition de réalisation d'une Pump Track (Espace dédié aux trotinettes et autres deux roues) et un espace de fitness. Ces deux aménagements s'inscrivent dans le projet global d'aménagement du plateau sportif en complément de la première phase réalisée au travers de la plantation d'arbres.

Le projet pourrait bénéficier de 3 subventions comme indiqué ci-après et en particulier celle proposée par l'agence du sport dans la cadre du programme Terres de Jeux 2024 en lien avec l'organisation des Jeux Olympiques à Paris:

- Département de l'Ain
- Préfecture de l'Ain (DETR)
- Agence Nationale du Sport dans le cadre de « 5000 terrains de sport ».

Les montants des équipements seraient de :

- 81 000 € HT pour espace fitness
- 100 000 € HT pour la Pump Track
- 6 000 € HT pour la création de la surface stabilisée

Soit un total de l'opération de 187 000 € HT.

Mr JULIAT juge le projet « pas terrible ». Il faut prioriser les associations et non un projet qui favorise l'individualisme.

Et pourquoi ne pas le faire à Favrot ?

Mme ZEBBOUDJ : Car personne ne va à Favrot et il ne semble préférable de poursuivre l'aménagement du plateau sportif.

M. LEMARIE rappelle que le coût, antérieurement, de la réalisation de l'aménagement l'espace Favrot qui lui semble très élevé.

Mme GOY : Cela permet aux jeunes de venir faire aussi du sport et hors association.

Mr DELDON juge le projet de Pump track comme étant bien et intéressant. Par contre l'aménagement sur la partie fitness lui semble élevé en termes de prix.

Mr Le Maire rappelle qu'il n'y aura pas de projet s'il n'y a pas de subventions de la part de l'agence nationale du sport.

Les demandes de subvention sont soumises à l'approbation du conseil municipal :

- Département de l'Ain

Pour : 18

Contre :

Abstention : JULIAT, OCTRUE

- Préfecture de l'Ain (DETR)

Pour : 18

Contre :

Abstention : JULIAT, OCTRUE

- Agence Nationale du Sport dans le cadre de « 5000 terrains de sport ».

Pour : 18

Contre :

Abstention : JULIAT, OCTRUE

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA SALLE POLYVALENTE**

Il est envisagé les travaux de remplacement des menuiseries de la rotonde de la salle polyvalente pour un montant estimatif des travaux de 45 000 € HT.

Les demandes de subvention dans le cadre des travaux sont soumises à l'approbation du conseil municipal :

Département

Pour : unanimité

Préfecture :

Pour : unanimité

Fond vert :

Pour : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

M. MOLINIER : Le public en conseil municipal n'entend pas tous les commentaires. Il nous faut hausser la voix ou sonoriser ou utiliser les micros.

Mr JULIAT : Les toilettes de l'église sont à rénover. Les pieds de mur ne sont pas nettoyés.

Mr Le Maire : Une communication est prévue sur le nettoyage des pieds de murs par les riverains et un appel au civisme.

Mme OCTRUE : Que s'est-il passé samedi dernier à la salle polyvalent (beaucoup de véhicules)?

Mr Le Maire : c'était une compétition de judo.

Mme ZEBBOUDJ : Commission communication le 17/05 à 20h.

M. LEMARIE : Recrutement d'une policière municipale avec arrivée prévue mi-août.

Mme OCTRUE : Qu'en est-il des médecins ?

Mr Le Maire : Le médecin qui devait s'installer à Saint-André-de-Corcy a finalement rejoint le cabinet médical de Mionnay qui correspondait plus à ces attentes organisationnels (Cabinet médical et présence d'une secrétaire)

Mr JULIAT : Y a-t-il un blocage ?

Mr Le Maire : Globalement il existe une pénurie de médecin et l'organisation locale ne semble pas favoriser l'arrivée de nouveaux médecins.

Mme GOY : Commission CCAS le 5 juin. Commission CCAS faite sur le plan canicule.

Le CCAS organisera un cinéma plein air le 25/08 sur le terrain entre la salle polyvalente et l'atelier 208. Repli en cas de pluie.

Planning des salles pour les associations : recensement des besoins des salles.

Forum des associations prévu le 2 ou le 9 septembre. Nous nous orientons pour un événement le 09 septembre.

Commission association à programmer.

Mr Le Maire informe sur plusieurs points et dates à retenir :

- ✓ Des travaux sur le réseau d'eau potable vont être réalisés route de Monthieux sur 18 semaines à partir des feux tricolores de St André jusqu'à Monthieux. Début des travaux prévu fin mai début juin.
- ✓ Les travaux de la STEP ont débuté le 22/05.
- ✓ L'aménagement des bureaux pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports sont faits. Le service sera opérationnel au deuxième semestre. Les prochaines étapes sont la formation du personnel et l'installations des équipements.
- ✓ Inauguration de la MECS le 24/05 à 11h30 ;
- ✓ Inauguration des terrains de tennis à Favrot le 03 juin à 11h ;
- ✓ AG Eclat : le 24/05 à 18h30 ;
- ✓ Fête de la musique le 21/06 à partir de 18h30 avec rêve de cirque en première partie de soirée et ensuite en collaboration avec l'EMSAC, ECLAT et la commune.
- ✓ Spectacle autour de l'eau le 23/05 ;
- ✓ Festival de théâtre contemporain le 18/05
- ✓ Gratifieria : le 3/06.

Mr Cordier : Fin mai, rebranchement du plancher chauffant de la salle polyvalente.

Mme Escriva : Recrutement en juin d'une nouvelle ATSEM pour remplacer Mme Guérin à l'école maternelle.

22H15 : Clôture du conseil.

Le Maire,

Ludovic LOREAU



Le secrétaire de séance,

Pascal GAGNOLET

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.